Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_015-DE

DCM DU 22 JANVIER 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.015*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **22 janvier** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 16 janvier 2026 - **Date d'affichage** : 23 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

20 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Éric GOSSET, Grégory PRENVEILLE, Jonathan RAULT, Ronan SALAÜN et Mesdames Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Lydia DERIEUX, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Rozenn PIEL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

9 excusés : Messieurs Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Yannick DANTON, Mickaël ROSETZKY et Mesdames Julie AUBAUD, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Alexandra MARIE, Laëtitia NOËL et Anne-Laure OULED- SGHAÏER,

9 pouvoirs : Messieurs Laurent BERTIN (qui a donné pouvoir à Grégory PRENVEILLE), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), Mickaël ROSETZKY (qui a donné pouvoir à Jean-Christophe GILBERT) et Mesdames Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H), Laurence BLOUIN-DUFFÉE (qui a donné pouvoir à Chantal FRANCANNET), Alexandra MARIE (qui a donné pouvoir à Elsa ROUSSEL), Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Lydia DERIEUX) et Anne-Laure OULED- SGHAÏER (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_015-DE

FACTURATION DE L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AUX COLLÈGES DU 1ER SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2025

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la délibération du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Général pour l'utilisation des équipements sportifs de la commune ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 12 janvier 2026 ;

CONSIDERANT les conventions d'utilisation des équipements sportifs, fixant notamment les dispositions financières, signées par le Conseil Général, la commune et le collège Martin Luther King le 1er juin 2023, et avec le collège Saint-Michel le 9 mars 2023 ;

CONSIDERANT la délibération du conseil départemental relatif à la dotation de fonctionnement des collèges publics et privés pour 2025, utilisés par les collèges, et arrêtés par Assemblée délibérante lors de la session du 26 septembre 2024 ;

Monsieur Grégory PRENVEILLE, 8ème adjoint en charge de la Vie associative, Sport et Bénévolat, informe l'assemblée que les tarifs d'utilisation fixés par le Conseil Départemental pour 2025 sont les suivants :

- 6 € l'heure de gymnase
- 2,50 € l'heure de plein air

Un état d'utilisation détaillé par équipement sportif pour les collèges pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2025 a été réalisé et transmis aux établissements scolaires pour contrôle. Il en résulte le tableau suivant :

Collège privé		Collège public	
Heures de gymnase	583 h	Heures de gymnase	838 h
Heures de plein air	437 h	Heures de plein air	256 h
Total	1 019 h	Total	1094 h

Compte tenu des tarifs rappelés ci-dessus, les sommes à percevoir pour cette fin d'année scolaire s'élèvent donc à :

- 5 668 € pour le collège public ;
- 4 587,13 € pour le collège privé.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260122-2026_015-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les sommes à percevoir auprès des deux collèges ;
- AUTORISE l'émission des titres de recettes correspondants.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr